

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 22 octobre 2021, sur demande du maire de la commune de Gonfaron, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique nécessaire à la mise en conformité du captage de la source et du forage de Maraval, sur le territoire de la commune de Gonfaron.

Cette enquête est préalable aux décisions suivantes : la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection valant servitude d'utilité publique.

Le responsable (pétitionnaire) du projet est la commune de Gonfaron, Hôtel de ville, place de la Victoire, 83590 Gonfaron.

Le commissaire enquêteur est M. René LEESTMANS. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Commune lieu d'enquête : Gonfaron.

Siège de l'enquête : Gonfaron.

L'enquête se tiendra du lundi 29 novembre 2021 au mardi 14 décembre 2021 inclus, soit 16 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet, comprenant, notamment, un volet sanitaire, un volet parcellaire ainsi qu'une notice explicative de la délégation départementale du Var de l'agence régionale de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (icône *enquêtes publiques* en bas de la page d'accueil / rubrique *enquêtes publiques en cours hors ICPE*).

- sur support papier, en mairie de Gonfaron. Le public, les propriétaires et les tiers intéressés pourront consigner leurs observations et propositions directement sur un registre d'enquête publique unique dédié à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu d'enquête	Jours	Heures
Mairie de Gonfaron Hôtel de ville place de la Victoire 83590 GONFARON	Du lundi au vendredi	8h à 12h 14h à 17h

- sur un poste informatique en mairie aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, **au siège de l'enquête**. Elles sont annexées au registre d'enquête du siège de l'enquête.

Les observations et propositions pourront être formulées par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

maraval-epvar@administrations83.net

Ces courriels seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet :

<http://www.var.gouv.fr/mise-en-conformite-du-captage-de-la-source-et-du-a10274.html>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Gonfaron, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie de Gonfaron Hôtel de ville place de la Victoire 83590 GONFARON	Lundi 29 novembre 2021	9h à 12h
	Mercredi 8 décembre 2021	9h à 12h
	Mardi 14 décembre 2021	14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Gonfaron, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire en écrivant : soit à la commune de Gonfaron, Hôtel de ville, place de la Victoire, 83590 Gonfaron ; soit à l'adresse courriel suivante : caroline.vaschetti@gonfaron.fr .